



Pla Immobilier - SARL au capital de 8 000 € - Siège Social : 153 avenue François Mitterrand - 13170 Les Pennes Mirabeau - Tél : 04 84 07 00 50 - E-mail : lespennesmirabeau@laforet.com - 802 330 290 - N° TVA intra - communautaire : FR 96 802330290 - Titre professionnel : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n°A14-5661 délivrée(s) par la préfecture de MARSEILLE 13006, 66 bis rue Saint Sébastien - Activité(s) : Transaction et gestion - Garantie financière Transaction et Gestion AXA - 313 Les Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE -

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Barème à compter du 15/09/2014

VENTES

Honoraires de transaction sur Immeuble

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 € à 100 000 €	7.5 %	9 %
De 100 001 € à 300 000 €	5,84 %	7%
Supérieur à 300 001 €	5.00%	6%

Autres honoraires de transaction

Désignation	Pourcentage HT	Pourcentage TTC	Minimum perçu
Cession de bail et fonds de commerce, vente de terrain, viager	8.33 %	10 %	10 000 € TTC
Garage et place parking	20.83 %	25 %	2 000 € TTC
Immeubles meublés	10 %	12 %	-

Avis de valeur écrit : 100 € TTC

LOCATIONS

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Rémunération	Part du bailleur	Part du locataire
Entremise – négociation	150 €	0 €
Visite, constitution dossier et rédaction du bail	10€ par m ² habitable	10€ par m ² habitable
Etat des lieux	3 € par m ² habitable	3 € par m ² habitable

Honoraires pour les autres baux

Type	Rémunération	Répartition
Meublés	1 mois de loyer hors charges TTC	à la charge du locataire
Professionnels, commerciaux	1 mois de loyer hors charges TTC	à la charge du locataire

GERANCE LOCATIVE

8 % TTC du montant des loyers, charges, indemnités d'assurance et indemnités d'occupation, encaissés par le mandataire pour le compte du mandant.

Assurance loyers-impayés optionnel : 2,5 % TTC du montant du loyer mensuel charges comprises

NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION